



Commission Professionnelle
Eau et Agriculture R.M.C

Réunions relatives à la Directive Cadre Européenne Mise en place sur le bassin RMC

RELEVES DE CONCLUSIONS des 3 rencontres Agence de l'Eau RMC et Chambres d'Agriculture

Plusieurs rencontres ont permis d'échanger sur le sujet de la Directive Cadre Européenne (DCE) entre le secrétariat DCE, (Agence de l'Eau RMC et DIREN / délégation de Bassin) et les Chambres d'Agriculture :

- **Le 8 octobre 2003 à Lyon** : Une réunion technique sur la méthodologie utilisée pour l'état des lieux. Cette réunion d'information réunissait les techniciens des Chambres d'Agriculture du bassin RMC concernés par ce dossier.
- **Le 15 octobre 2003 à Bourg en Bresse** : l'Assemblée Générale Nord de la Commission Eau et Agriculture du bassin RMC
- **Le 21 octobre 2003 à Avignon** : l'Assemblée Générale Sud de la Commission Eau et Agriculture du bassin RMC

Les 2 assemblées générales ont permis d'échanger avec les élus sur ce dossier DCE suite à la présentation de la méthode mise en place pour l'état des lieux.

8 / 10 / 2003 : Réunion avec les techniciens des Chambres d'Agriculture

Une présentation générale de la DCE est faite par l'Agence de l'Eau RMC.

Il est précisé, pour les Chambres d'Agriculture du sud du bassin RMC, l'importance de prendre en compte les canaux agricoles dans cette DCE. Ces canaux doivent être considérés comme des Masses d'Eau Artificielles (MEA) qui devront respecter un bon potentiel.

Tous les documents de travail et d'étapes produits par l'Agence de l'Eau seront consultables sur le site Internet du Réseau de Bassin RMC (www.rdb.eaurmc.fr). Reste la question de la mise à disposition des fiches NABE, remplies par les groupes d'experts pour chaque Masse d'Eau Naturelle (MEN). Il paraît nécessaire d'établir un accès limité (peut-être par un mot de passe) de ces documents qui ne peuvent être en ligne directement. Ces fiches devraient être à disposition courant janvier 2004.

Présentation du travail de Quantification des Pressions Polluantes (document Etape 2)

Documents de l'Agence de l'Eau distribués en réunion :

- Contribution à l'Etat des lieux des activités agricoles et de leurs pressions: Etape 1 aspects qualitatifs
- Contribution à l'Etat des lieux des activités agricoles et de leurs pressions: Etape 2 aspects
quantitatifs

Ce travail, réalisé par l'Agence de l'Eau RMC, est présenté par le stagiaire qui a mené l'étude pour le 2^{ème} document. Il porte sur la quantification des pressions azotées, phosphorées et des pesticides. Ce document est une contribution à l'état des lieux et sera retravaillé.

Plusieurs points sont soulevés sur ce document :

- Pour la carte des OTEX, des erreurs sont relevées dans certains départements
- La méthodologie pour bâtir cette quantification est basée sur des données nationales (en terme d'utilisation d'azote, de phosphore...) et aucun ajustement régional n'a été fait. L'Agriculture Raisonnée par exemple n'est pas prise en compte par ce type de méthode.

Il est donc à relever pour les techniciens des Chambres d'Agriculture que :

- L'utilisation de ratios nationaux dans la méthodologie peut entraîner des aberrations, les situations régionales pouvant être très différentes de la moyenne nationale
- Il est dommage que pour ce type de document, les Chambres d'Agriculture n'aient pas été sollicitées afin de préciser les pratiques agricoles et d'affiner les données
- Il existe un besoin de concertation pour certains points identifiés sur les cartes : certaines parties mentionnées en rouge (soit une forte pression polluante) ne comportent pas d'agriculture (ex : Toulon, Massif des Maures).
- Pour les cartes présentées sur les pesticides, tous les groupes régionaux n'ont pas fini leur cartographie
- Il est important d'être prudent quant à l'élaboration de cartographies de ce type : une fois réalisées, les cartes peuvent être utilisées même si des erreurs ont été signalées et si la diffusion en est limitée

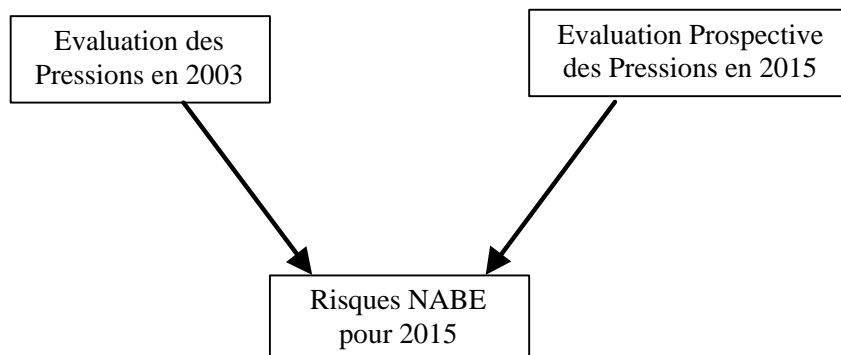
L'Agence de l'Eau RMC précise que ces documents sont une étape et qu'il y a aura une consolidation de ces cartes avant leur diffusion.

Il est aussi important de relativiser les données présentées : les informations au niveau agricole seront ensuite agrégées aux données urbaines et aux données industrielles. L'intérêt de ces cartes n'est donc pas de préciser la situation de chaque masse d'eau en valeur absolue par l'intégration de données techniques précises sur les rejets de polluants par l'agriculture (qui n'existent pas en l'état actuel de la recherche), mais de relativiser la situation des masses d'eau entre elles et de relativiser la pollution agricole par rapport aux autres sources de pollution.

Certains techniciens s'inquiètent du poids qui sera attribué à l'agriculture par rapport à l'urbanisation par exemple. Il faudra être vigilant.

Illustration du travail : Bassin Versant de la Bourbe

L'exemple du travail réalisé sur cette MEN est présenté par l'Agence de l'Eau.



L'objet principal de l'état des lieux est d'identifier les questions importantes sur chaque MEN.

Les résultats visés pour cet état des lieux sont :

- Le découpage des masses d'eau
- L'identification des principaux problèmes -les grandes questions- pour 2015
- L'évaluation des risques NABE
- La pré-identification des Masses d'Eau Fortement Modifiées (MEFM) : elles devront atteindre un Bon Potentiel

Remarques de Chambres d'Agriculture :

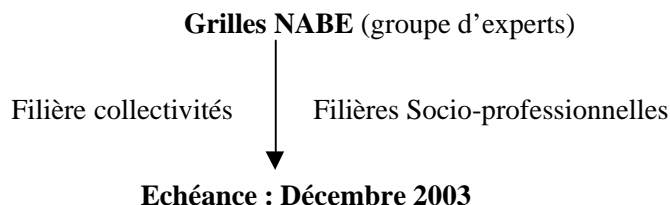
Les Chambres d'Agriculture ne participent pas aux groupes d'experts qui remplissent les fiches NABE : sont présents dans ces groupes des services de l'Etat (Agence de l'Eau, DIREN...), des établissements publics sous tutelle du Ministère de l'Environnement, des structures locales (chargés de mission Contrat de rivière, SAGE...). Cependant, il est demandé d'avoir à disposition les documents qui sortiront de ce diagnostic afin de pouvoir réagir si des problèmes sont identifiés. Ces documents seront mis à disposition sur le site internet du réseau de bassin comme indiqué au § 1.

De plus, les Chambres d'Agriculture peuvent jouer un rôle pour le scénario tendanciel de l'agriculture de 2003 à 2015.

En conclusion,

✓ Concernant le document sur la quantification des pressions agricoles :
Il s'agit d'une première étape : l'Agence de l'Eau est demandeuse et preneuse des remarques que les Chambres d'Agriculture peuvent émettre sur ces documents.

- ✓ Organisation pour l'état des lieux :



Il est nécessaire que la profession agricole ait accès aux fiches NABE (une fois les groupes d'experts réunis), afin de préciser ses remarques si des problèmes apparaissent. Attention, les fiches ne pourront pas être modifiées.

En parallèle du remplissage des grilles NABE, un éclairage sur les questions identifiées pour les MEN va être apporté par les filières socio-professionnelles.

Des mini-séminaires techniques sur les problèmes identifiés vont être organisés (pesticides, canaux agricoles, ...). Une réunion pour les canaux agricoles avec le sud du bassin RMC va être organisée par l'Agence de l'Eau et réunira les Chambres d'Agriculture, DRAF, DIREN.

- ✓ Qu'est ce qui remontera au Comité de Bassin ?

Les cartes présentées ainsi que les grilles NABE ne seront pas directement présentées au Comité de Bassin. Au delà de la synthèse de l'état des lieux, les documents présentés seront la liste des masses d'eau et les grandes questions identifiées. Ce travail reste à engager. Des premiers éléments de synthèse seront présentés lors de commissions géographiques du comité de bassin de février 2004, ces éléments restant à consolider au cours du premier semestre 2004.

La prise en compte des remarques des acteurs socio-professionnels (dont celle du monde agricole) sur l'évaluation du risque de bon état à horizon 2015 pourra s'engager de façon efficace une fois les synthèses des travaux engagés par les experts locaux réalisées.

Il n'est donc pas envisagé des corrections à apporter à chacune des 1000 grilles NABE remplies au niveau du bassin par les experts mais plutôt d'enrichir (voire amender) les restitutions de synthèse en en dégageant les questions importantes. Pour ce faire, **toutes les grilles NABE seront mises à disposition sur internet** (<http://rdb.eaurmc.fr>).

15 et 21 / 10 / 2003 : Les 2 assemblées générales de la Commission Eau et Agriculture RMC, échanges avec les élus

Un rappel rapide sur la DCE et sa mise en place sur le bassin RMC est présentée par l'Agence de l'Eau RMC.

Les points à retenir :

- **Calendrier DCE :**

Fin 2004 : Etablissement de l'état des lieux

Description des « pressions » et de l'état des milieux
Contexte socio-économique
Identification des milieux risquant de ne pas atteindre le bon état

2006 : Première consultation obligatoire du public
Système de surveillance des milieux en place

2009 : Adoption du plan de gestion

Objectifs
Programme de mesures

Pour le futur plan de gestion, les objectifs seront fixés par masse d'eau :

1 masse d'eau \longrightarrow 1 état homogène \longrightarrow 1 objectif

Séminaires techniques sur des thématiques identifiées :

L'Agence de l'Eau souhaite mettre en place des groupes de travail sur des thématiques identifiées afin que la profession agricole puisse apporter son éclairage : il est important d'avoir une vision professionnelle et technique.

Ces séminaires techniques, évoqués lors de la réunion du 8 octobre, permettront d'associer de façon plus poussée la profession agricole à l'état des lieux.

3 thèmes sont identifiés pour l'agriculture, pour lesquels des groupes de travail vont être mis en place par l'Agence de l'Eau :

- Les pesticides
- Les prélèvements
- Les canaux agricoles (pour le sud du bassin)

Il est proposé que les responsables des groupes thématiques de la Commission Eau et Agriculture soient les personnes relais pour permettre à l'Agence de l'Eau d'organiser ces séminaires techniques.

Pour mémoire, ci dessous les groupes thématiques pour la Commission Eau et Agriculture :

Thème	Mené par la Chambre Régionale d'Agriculture :
Pollutions ponctuelles	CRA Bourgogne
Matière Organique	CRA Franche Comté
Gestion quantitative de la ressource	CRA Languedoc Roussillon
Zones Humides	CRA PACA
Pollutions diffuses	CRA Rhône Alpes

Pour la problématique des canaux agricoles, une première réunion est prévue le 13 novembre 2003. Elle réunira Agence de l'Eau, Chambres d'Agriculture concernées, DIREN, DRAF... et permettra de travailler ensemble pour la prise en compte de ces canaux dans la DCE.

Remarques des Chambres d'Agriculture sur ces thèmes de travail :

Avec une politique territorialisée concernant la gestion de la ressource en eau, chaque département aura des objectifs et des positions différentes sur les thèmes identifiés pour 2015. On peut alors retenir une position nationale ou s'attacher au niveau local. La question du choix entre ces 2 visions est soulevée.

Autres points abordés

2^{ème} étape pour la DCE :

La seconde étape après l'état des lieux sera de fixer les Objectifs et le plan de gestion. C'est une étape importante où la concertation sera élargie.

Part de la pression agricole par rapport aux autres secteurs :

L'Agence de l'Eau rappelle qu'elle avance en parallèle sur les autres secteurs (urbain et industriel) et qu'une mise en commun des 3 sources de pressions sera bien sûr réalisée pour tout prendre en compte.

Il est précisé, pour exemple, qu'en PACA, une diminution du nombre d'agriculteurs (*du nombre d'agriculteur ou de la surface agricole ?*) est accompagnée d'une augmentation des nitrates dans les nappes. Il est important de prendre en compte les données des collectivités, les espaces verts pour expliquer ces phénomènes.

Les rencontres à venir pour continuer cet échange

Il est rappelé que le groupe de travail sur les canaux agricoles se réunira le 13 novembre 2003 associant les Chambres d'Agriculture, DIREN, DRAF.

Le même type de travail sera réalisé pour les 2 autres thématiques identifiées à savoir les pesticides et les prélèvements.

LISTE DES PARTICIPANTS

DCE : COMMISSION EAU - AGRICULTURE

Nord et Sud Bassin

**RÉUNION Nord Bassin du 15 Octobre
2003**

NOMS - PRÉNOMS	<u>ORGANISMES</u>
PRUDHOMME J. Paul	Chambre Agriculture 38
MARTIN Daniel	Chambre Agriculture 01
FRAGNOUD J. Marc	Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes
BELLET François	Chambre Agriculture 01
FAYOLLE J. Yves	S.M.H.A.R. 69
TREBOZ J. Paul	Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne
PIERSON Françoise	Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne
FRANÇOIS Yves	Chambre Agriculture 38
BOSCH Christine	Chambre Agriculture 38
VINATIER J. Marie	Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes
GOETGHELUCK F.	Chambre Agriculture 01
CHANTEPY Nicolas	AGENCE DE L'EAU – Dél. Rhône-Alpes
DUMAS Robert	AGENCE DE L'EAU – Dél. Rhône-Alpes
SILVESTRE Thierry	AGENCE DE L'EAU – Dél. Besançon
PEYTAVIN Jean	AGENCE DE L'EAU
CLAPÉ Philippe	AGENCE DE L'EAU – Dél. Besançon
DUPONT Philippe	AGENCE DE L'EAU
SIMONNOT Jean-Louis	DIREN Rhône-Alpes / délégation de Bassin

**RÉUNION Sud Bassin du 21 Octobre
2003**

NOMS - PRÉNOMS	<u>ORGANISMES</u>
PONTIER M.	Président Commission Eau et Agriculture
FRAGNOUD J. Marc	Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes
PIGNARD Sandrine	Chambre d'Agriculture 84
BAURY Claude	Chambre d'Agriculture 13
BALSAN Stéphanie	Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc Roussillon
LAFON Christophe	Chambre d'Agriculture 34
VIAL Anne-Claire	Chambre d'Agriculture 26
B. CHAREYRON	Chambre d'Agriculture 26
R. PERIER	Chambre d'Agriculture 07
COSTET Philippe	Chambre d'Agriculture 07
FERAUD Jacques	Chambre d'Agriculture 66
GIRAUD Anaïs	AGENCE DE L'EAU / DIREN Languedoc Roussillon
LAUNAY Frédéric	AGENCE DE L'EAU / Del. Montpellier
APLINCOURT Pierre	AGENCE DE L'EAU / Del. Marseille
CHAPUIS Cécile	AGENCE DE L'EAU / Del. Marseille
MAYEN Vincent	AGENCE DE L'EAU / Dél. Marseille
PIERRON Philippe	AGENCE DE L'EAU / Del. Marseille
MONTROZIER Catherine	Chambre d'Agriculture 05
FANTON Bernard	Chambre d'Agriculture 83
PITON Noël	Chambre d'Agriculture 04
CHARBONNIER Christian	Chambre d'Agriculture 04
BERNARD André	Chambre Régionale d'Agriculture PACA
SIMONNOT Jean Louis	DIREN Rhône-Alpes / délégation de Bassin
PEYTAVIN Jean	AGENCE DE L'EAU
DUPONT Philippe	AGENCE DE L'EAU